



Diplôme d'université de musicien intervenant (DUMI)

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Professeurs en école de musique ou conservatoire, artistes musiciens, professeurs des écoles, animateurs en musique, acteurs de médiation culturelle.

Être titulaire d'un Bac + 2 (études supérieures ou expériences professionnelles).

Niveau musical attesté (parcours artistiques, diplômes musicaux ou équivalents).

Les personnes qui ne sont pas titulaires des diplômes demandés mais qui peuvent justifier d'acquis personnels et professionnels équivalents peuvent candidater en mettant en avant ces acquis dans le dossier de candidature.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les candidatures doivent être déposées, entre début février et mi-mars, via la plateforme E-candidat : <https://ecandidat.unistra.fr/>
Accès sur tests d'entrée pour l'ensemble de la formation ou possibilité d'un parcours personnalisé non diplômant sur avis du conseil des formateurs (pas de tests d'entrée dans ce cas).

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- > Formation musicale, artistique et pédagogique reconnue par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.
- > Équipe pluridisciplinaire (enseignants-chercheurs et professionnels).
- > Environnement privilégié (studios, parc d'instruments, etc.).

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Développer sa créativité et son vécu artistique, acquérir des savoir-faire didactiques et pédagogiques
- > S'interroger sur le sens même du métier : une manière de rencontrer l'autre à travers l'art et à travers le partage de cet art
- > Collecter des informations et analyser des données, prendre en compte les particularités d'un territoire pour initier des actions pédagogiques et musicales et identifier les partenaires potentiels de projets
- > Développer sa curiosité, être ouvert à toutes les formes d'expression musicale et artistique, inventer une manière personnelle de faire expérimenter à d'autres le plaisir et l'exigence de la musique
- > Se questionner et développer une analyse de sa pratique professionnelle
- > S'engager dans des projets artistiques professionnels qui s'organisent, dans le temps de la formation, avec le concours de partenaires du secteur éducatif, social et culturel

PROGRAMME

SEMESTRE 1

UE 1 : Développer les outils pour intervenir : Langues vivantes ; Élaboration et mise en œuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical ; Certification PIX ; Analyse appliquée

UE 2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention : Connaissance de l'environnement professionnel ; Séminaires ; Didactique et pédagogie

UE 3 : Mener un projet centré sur la création : Ateliers : percussions, improvisation, électroacoustique

UE 4 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales : Direction d'ensemble vocal ; Instrument accompagnement ; Technique vocale

UE 5 : Intervenir sur un territoire : Stage thématique ou transfrontalier ; Suivi de professionnalisation

SEMESTRE 2

UE 1 : Développer les outils pour intervenir : Langues vivantes ; Élaboration et mise en œuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical ; Analyse appliquée

UE 2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention : Connaissance du système éducatif (Éducation Artistique et Culturelle) ; Séminaires ; Didactique et pédagogie

UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales : Direction d'ensemble vocal ; Suivi et réalisation d'un projet vocal ; Technique vocale ; Atelier percussions

UE 4 : Mener un projet centré sur la création : Séminaires

UE 5 : Intervenir sur un territoire : Stage thématique et transfrontalier ; Suivi de professionnalisation ; Projet collectif d'Éducation Artistique et Culturelle

SEMESTRE 3

UE 1 : Développer les outils pour intervenir : Élaboration et mise en œuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical

UE 2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention : Connaissance de l'environnement professionnel ; Séminaires ; Électroacoustique appliquée

UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales : Direction d'ensemble vocal ; Instrument accompagnement ; Technique vocale

UE 4 : Mener un projet centré sur la création : Arrangement et composition M.A.O. ; Accompagnement et suivi du projet ; Atelier instrumental ; Organologie appliquée

UE 5 : Intervenir sur un territoire : Stage de professionnalisation ; Suivi de professionnalisation & compte rendu professionnel

SEMESTRE 4

UE 1 : Développer les outils pour intervenir : Élaboration et mise en œuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical

UE 2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention : Connaissance de l'environnement professionnel ; Séminaires

UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales : Direction d'ensemble vocal ; Instrument accompagnement

UE 4 : Mener un projet centré sur la création : Organologie appliquée ; Accompagnement et suivi du projet ; Arrangement et composition M.A.O.

UE 5 : Intervenir sur un territoire : Stage de professionnalisation ; Suivi de professionnalisation & compte rendu professionnel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours pratiques et théoriques en groupe, réalisations de spectacles et prestations publiques, stages, rédactions de rapports et soutenance d'une problématique, rencontres avec le monde professionnel.

La deuxième année est ouverte à l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances figurent sur le site du CFMI : <http://cfmi.unistra.fr/>

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Thierry BLONDEAU, Professeur permanent au CFMI, Faculté des Arts - tblondeau@unistra.fr

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Durée : 1ère année : 710 heures (630 heures de cours en présentiel, 80 heures de stage) - 2e année : 632 heures (512 heures de cours en présentiel, 120 heures de stage hors contrat d'alternance)

En 2023/24

Réf. LKA23-0681A : DUMI 1

Réf. LKA23-0681B : DUMI 2

Du 04/09/23 au 28/06/24

Tarif

1995 € DUMI 1

2300 € DUMI 2

Lieu

Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI)

10 Boulevard de Nancy
67600 Sélestat

Renseignements et inscriptions

Laurence KOSTYRA

Tél : 03 68 85 49 74

lkostyra@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme inscrit au **RNCP (36880)** sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.